



Exposition biennale

« Le printemps des artistes de Colfontaine »

REGLEMENT ET MODALITES

Objectifs de cette exposition :

- ✓ Promouvoir les artistes amateurs, débutants ou confirmés de l'entité de Colfontaine.
- ✓ Promouvoir toutes les disciplines artistiques (peinture, aquarelle, dessin, sculpture, céramique, poterie, art textile, broderie d'art, photographie, vitrail, émaux, etc).
- ✓ Les maîtres mots de cette exposition sont : **diversité, créativité et originalité.**

Conditions d'inscription :

1. Résider dans l'entité de Colfontaine. L'inscription se fera à titre individuel.
2. Ne pas résider dans l'entité de Colfontaine, **MAIS** fréquenter un atelier d'Arts plastiques organisé sur le territoire de Colfontaine. Dans ce cas, l'inscription se fera au nom de l'atelier. (*Ex : Un artiste colfontainois expose 4 œuvres maximum. L'atelier expose également 4 œuvres maximum quel que soit le nombre de demandes de participation*).
3. Ne pas résider dans l'entité de Colfontaine, **MAIS** présenter un ensemble d'œuvres illustrant des lieux et/ou thèmes spécifiques de Colfontaine. Dans ce cas, l'inscription se fera à titre individuel.
4. Le Comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'artistes et/ou le nombre d'œuvres proposées. La priorité étant réservée aux artistes colfontainois.

Conditions pour les œuvres présentées :

Les œuvres présentées doivent être **originales, créatives, inédites** et n'auront pas été exposées lors des précédentes éditions. Si l'œuvre est une copie, les références de l'œuvre originale devront être signalées (titre, nom de l'auteur). Pour les artistes non colfontainois, un **dossier complet** (techniques artistiques, photos et dimensions des œuvres, ...) doit être envoyé au service Culture pour la date butoir. Seuls les dossiers complets seront pris en considération. Les œuvres de grandes dimensions peuvent être limitées.

Sélection des œuvres :

- ✓ Les photos des œuvres avec encadrement, choisies par l'artiste, pour l'exposition seront jointes au bulletin d'inscription reçu lors d'une réunion de travail. (La date sera confirmée par courrier).
- ✓ Pour des raisons de cohérence de l'ensemble des œuvres de l'exposition, les organisateurs supervisent la sélection des œuvres et leurs supports.

Remarque : le nombre d'artistes et d'œuvres est limité par l'espace disponible.

Exposition des œuvres :

- ✓ Les œuvres sont présentées soit aux cimaises ou sur des panneaux MDF (Dimensions : 1,20m de large ou 0,83m de large x 2m de hauteur) selon les dimensions et le thème des réalisations.
- ✓ Chaque œuvre doit obligatoirement être munie d'un système de suspension fiable et invisible à l'accrochage. Les crochets et chaînettes sont fournis par l'organisation.
- ✓ Les œuvres doivent également présenter un aspect soigné et esthétique. (Bords de la toile peints, pour les cadres ne pas utiliser de sous-verre à clips).
- ✓ En ce qui concerne la présentation de céramiques, il faudra veiller à leur stabilité.
- ✓ Les tables, socles ou autre matériel nécessaire sont à préciser sur le bulletin d'inscription.

Remarque : Il est impératif que les œuvres demeurent toute la durée de l'exposition. Celles-ci seront reprises le jour du démontage et à l'heure indiquée par les organisateurs.

Assurances :

L'organisateur ne souscrit pas d'assurance pour les œuvres personnelles exposées. Ce type d'assurance est laissée au libre choix de l'artiste.

Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de dégâts aux œuvres, chaque exposant étant libre d'être son propre assureur et d'assumer tous les risques auxquels l'œuvre peut être exposée.

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement communal relatif à l'exposition biennale et en accepte le contenu

Date et signature avec la mention « Lu et approuvé »

Service de la Culture

Tél. : 065/ 35.36.26.

E-mail : service.culture@colfontaine.be

Adresse : Administration Communale

Echevinat de la Culture

Place de Wasmes, n° 22

7340 Colfontaine